Chère lectrice, cher lecteur,

Dans cette édition, notre ambassadeur du domaine des transports publics vous informe de sa visite d'un train et nous vous présentons les actualités de politique sociale. Nous attendons aussi vos trucs et astuces en lien avec les voyages sans barrière. Nous vous souhaitons bonne lecture.

**Nous vous disons un grand merci**

C'est déjà la 9ème édition du newsticker que vous recevez. A chaque fois, la défense des intérêts de la FSA reçoit de nombreuses réactions positives. Nous vous en remercions du fond du cœur.

Nous prenons aux sérieux vos demandes et vos requêtes. Le 6 septembre, nous avons, par exemple, écrit une lettre à la Poste Suisse dans le but de la rendre attentif aux dangers que font courir les scooters électriques des postiers aux aveugles et aux malvoyants. Une lectrice des newsticker nous avait rendu attentif à cette problématique et la défense des intérêts a réagi.

De plus, la défense des intérêts s'engage en faveur de l'e-voting accessible, c'est-à-dire le vote électronique en Suisse. A cette fin, nous soignons le contact avec la Chancellerie fédérale. Nous travaillons pour vous et nous accueillons vos demandes.

**Visite du Giruno: notre ambassadeur TP nous informe**

Le groupe de travail "CFF-Matériel roulant" s'est réuni à la gare de Zürich le 6 septembre pour la visite finale du Giruno. En tant que train à grande vitesse, il fonctionnera la plus-part du temps sur le tracé du tunnel du Gothard vers l'Italie. Nous avons pu le visiter librement, accompagné par un employé de Stadler Rail et des CFF. A cette occasion, certaines améliorations à faire ont été constatées, comme la luminosité sur la plate-forme d'entrée par exemple ou sur les étiquettes de réservation des places. Ces points seront à nouveau pris en considération par Stadler Rail et par les CFF. Il y aura une nouveauté: les toilettes seront désormais séparées pour les hommes et pour les femmes. L'étiquette est lisible et reconnaissable au toucher, mais on verra sur la durée si tous les usagers comprendront leur signification. De toute façon, nous pouvons d'ores et déjà nous réjouir d'un train qui sera accessible aux handicapés, ce, grâce à la bonne collaboration entre toutes les parties.

**Référendum contre la surveillance des assurés**

56'025 signatures valables ont été rassemblées dans le cadre du référendum contre la surveillance des assurés. Dans la foulée, le Conseil Fédéral a décidé de soumettre cet objet au vote du peuple le 25 novembre 2018. La loi prévoit, entre autres, la possibilité pour les assureurs de surveiller les assurés par le moyen de prise de sons, de prise de vue ainsi que l'utilisation d'autres moyens tels que le GPS, les trakers ou les drones. C'est seulement pour l'utilisation de ce dernier moyen de surveillance qu'une autorisation émise par un juge serait nécessaire. Cette base légale concerne toutes les assurances, notamment toutes les assurances sociales telles que l'assurance maladie de base et l'assurance accident. La FSA vous recommande de voter non le 25 novembre.

**Réforme des prestations complémentaires**

Le Conseil National s'est montré inflexible sur deux points de la réforme des PC lors de la procédure d'élimination des différences, premièrement sur la question des enfants de prestataires de PC ainsi que les personnes qui ont beaucoup économiser dans leur vie. Ces deux groupes de personnes seront punies à l'avenir écrit Inclusion handicap, l'organisation faîtière du handicap, dans son communiqué de presse du 11 septembre. En effet, les contributions pour les enfants seront très fortement diminuées. En agissant ainsi, le Conseil Fédéral contribue à augmenter la pauvreté des enfants. A celui qui se fait verser l'avoir de sa caisse de pension, il lui sera retiré 10% de ses prestations complémentaires.

D'un autre côté, Inclusion handicap se réjouit que le Conseil national ait par contre suivi le Conseil des Etats en ce qui concerne le montant maximal du loyer pris en compte pour les PC. En effet, l'augmentation continuelle des loyers est devenue un problème existentiel pour un grand nombre de prestataires PC. Alors que les maximas calculés pour le poste du loyer n'ont pas été adaptés depuis 2001, et que dans le même temps les loyers réels ont augmentés de plus de 20% durant cette période, le logement est donc devenus un facteur de pauvreté. Que le Conseil national ait pris en compte ce problème en deuxième lecture nous réjouit vivement.

**Utilisation des TP aussi en cas de perturbation**

Les aveugles et les malvoyants sont la plus part du temps tributaire des transports publics. Ceux qui les utilisent régulièrement ont développé des stratégies, afin de planifier leur trajet de A à B pour arriver à bon port. Pour que tout se passe vraiment bien, il faut qu'une chaîne ininterrompue d'éléments s'imbriquent les uns dans les autres. Les spécialistes parlent d'un processus de 16 étapes pour les transports publics. Mais qu'en est-il lorsqu'une étape manque à cette chaîne à cause d'un chantier par exemple ? La défense des intérêts aimerait ouvrir des pistes de solutions. C'est la raison pour laquelle elle demande régulièrement aux principaux transporteurs quels sont les mesures qu'ils prennent pour résoudre ce genre de problème. Par principe, les CFF répertorient toutes les perturbations sur leur horaire électronique et sur les panneaux indicateurs en gare. Le Call-Center Handicap des CFF s'occupe des usagers en situation de handicap enregistrés (ceux qui ont pris leur billet par téléphone). Il n'y a apparemment pas d'augmentation des demandes d'aide par le biais du call-center lors de perturbation. L'assistance en gare est entrainée pour jeter un regard attentif à toute personne qui pourrait avoir besoin d'aide. A la défense des intérêts, il nous semble très utile que ceux qui ont l'habitude des transports publics puissent aider les autres en transmettant leurs trucs et astuces. Nous nous réjouissons dès lors de vos trucs et astuces pour voyager avec un handicap. Vous pouvez nous les transmettre à l'adresse mail suivante: [olivier.maridor@sbv-fsa.ch](mailto:olivier.maridor@sbv-fsa.ch) ou par téléphone au 031 390 88 33.  
Nous publierons votre contribution sous une forme appropriée.

Meilleures salutations,

Daniela Moser – Joël Favre – Olivier Maridor – Sascha Feldmann

Défense des intérêts

Téléphone 031 390 88 33

[defensedesinterets@sbv-fsa.ch](mailto:defensedesinterets@sbv-fsa.ch)

**Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA**

Secrétariat général

Könizstrasse 23, case postale, 3001 Berne

[sbv-fsa.ch](http://www.sbv-fsa.ch/) | [facebook](https://www.facebook.com/sbv.fsa/)

**Ensemble, on voit mieux**

Compte pour vos dons 10-2019-4 | IBAN CH08 0900 0000 1000 2019 4

Votre don en bonnes mains. La FSA est titulaire du label de qualité ZEWO.